

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Volet « Etudes et pilotage » du Contrat de désendettement et de développement

SOMMAIRE

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX.....	2
1.1 - PRESENTATION DU SECTEUR	2
1.2 - POLITIQUE DU GOUVERNEMENT	4
1.3 - IMPORTANCE POUR LE PAYS	4
1.4 - CONTRIBUTION AUX AXES STRATEGIQUES DE L' AIDE FRANÇAISE ET DE L' AFD	5
1.4.1 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur.....	5
1.4.2 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD.....	5
II - LE PROJET	5
2.1 - FINALITE	5
2.2 - OBJECTIFS SPECIFIQUES	5
2.3 - CONTENU DU PROJET (PROGRAMME).....	5
2.4 - INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE	7
2.5 - COUT ET PLAN DE FINANCEMENT	8
III - EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET	8
3.1 - EFFETS ATTENDUS DU PROJET	8
3.2 - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	8
IV - DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS	9

I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX

1.1 - Présentation du secteur

Au sortir de la crise postélectorale, la Côte d'Ivoire a rapidement renoué avec le Fonds Monétaire International (FMI) et un programme économique et financier à moyen terme a été approuvé le 4 novembre 2011 par le Conseil d'administration du FMI.

A partir de là, la mise en œuvre d'une politique macroéconomique saine, conjuguée à la mise en œuvre satisfaisante de la stratégie de réduction de la pauvreté et de développement et à la conduite d'un certain nombre de réformes structurelles dont la réforme de la gouvernance dans la filière du cacao, ont conduit les conseils d'administrations du FMI et de la Banque mondiale à prononcer le 26 juin 2012 l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (I-PPTE).

Pour la Côte d'Ivoire, cela a ouvert la voie à un allègement de 3,1 milliards de dollars US au titre de l'I-PPTE et un allègement de 1,3 milliard de dollars au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le 29 juin 2012, la Côte d'Ivoire a signé avec le Club de Paris un accord par lequel les créanciers du Club de Paris annulent 1,77 milliards de dollars US de créances. Ces derniers ont par ailleurs confirmé leur volonté d'accorder un allègement de dette additionnel sur une base bilatérale, pour un montant de 4,7 milliards de dollars US.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, la France et la Côte d'Ivoire ont signé un accord bilatéral le 24 juillet 2012 portant sur une annulation de dette de 913 millions d'euros (annulation sèche). L'allègement additionnel doit lui se concrétiser par la signature d'un contrat de désendettement et de développement (C2D).

Ce C2D sera d'un montant global de 2,85 milliards d'euros, ce qui portera l'annulation de dette totale consentie par la France à l'égard de la Côte d'Ivoire à hauteur de 3,76 milliards d'euros.

Echéancier et secteurs éligibles

L'instruction de ce C2D Côte d'Ivoire a débuté en novembre 2011, par la tenue d'une mission d'orientation conduite par le Ministère des Affaires étrangères (MAE) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) à Abidjan, avec l'appui de l'AFD. Elle s'est poursuivie avec la réalisation de diverses missions techniques de l'AFD entre novembre 2011 et juin 2012. Une nouvelle mission d'instruction, conduite par le MAE et le MEF, en juin 2012, a permis d'arrêter avec la partie ivoirienne :

- le montant et la durée du premier C2D, qui sera de 630 millions d'euros sur la période 2012-2015 (afin d'être en phase avec le Plan national de développement, qui est la référence en matière de stratégie de développement), avec des échéances de 30 millions d'euros en 2012, 150 millions d'euros en 2013, puis 225 millions d'euros en 2014 et 2015 ;
- les secteurs éligibles au C2D, avec leurs montants respectifs, selon la répartition suivante :

Secteurs	M EUR
1. Education, Formation, Insertion	93,0
2. Santé	69,6
3. Agriculture et Environnement	111,6
4. Développement urbain et Eau et Assainissement	126,2
5. Infrastructures routières et ferroviaires	162,5
6. Justice	23,0
7. Pilotage du C2D et Etudes/Expertise	19,1
Total	605,0

Ces montants pourraient être complétés d'une aide budgétaire de 25 millions d'euros, qui, au moment de la rédaction de cette note, reste encore en discussion avec les autorités ivoiriennes.

Cette répartition sectorielle du C2D est inscrite dans le texte de contrat C2D, dont la signature entre la France et la Côte d'Ivoire doit intervenir d'ici fin 2012. Cela ouvrira la voie (après signature de l'accord cadre entre la Côte d'Ivoire et l'AFD ainsi que l'ouverture du compte C2D à la BCEAO) à la signature des conventions d'affectation pour les projets retenus.

Instances de pilotage du C2D

Les instances de pilotage du C2D ont été créées en août 2012 :

- un décret présidentiel, en date du 13 août 2012, créé le Comité d'orientation et de suivi (COS-C2D) ;
- deux arrêtés du Premier Ministre, en date du 14 août 2012, créent le Comité technique bilatéral (CTB-C2D) et le Secrétariat technique (ST-C2D).

Cette architecture institutionnelle est largement inspirée de l'expérience camerounaise en matière de C2D.

Le Comité d'orientation et de suivi (COS-C2D)

Le COS-C2D a pour missions essentielles d'orienter, en fonction des priorités du Programme national de développement, la répartition sectorielle des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D, de veiller à leur bonne exécution et de suivre les résultats obtenus.

Le COS-C2D regroupe, pour la partie ivoirienne, 9 membres : 5 Ministres, un représentant de la Présidence de la République, le Président du patronat ivoirien, un représentant du secteur privé et un représentant de la société civile. La partie française est représentée par l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, le Chef du SCAC, un représentant du secteur privé français et un représentant de la société civile française. Les bailleurs de fonds (Banque mondiale, Union européenne, Système des Nations Unies) ont un rôle d'observateurs.

Le COS-C2D est présidé par le Premier ministre.

Le Comité technique bilatéral (CTB-C2D)

Le CTB-C2D a pour missions essentielles de valider les projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D au stade de leur identification, d'appuyer leur mise en œuvre au niveau de l'inscription, de l'exécution et du suivi budgétaire et d'assurer leur suivi technique et administratif. Le CTB-C2D peut également faire réaliser des audits ou toute autre évaluation en lien avec l'exécution du C2D.

Le CTB-C2D regroupe des représentants du gouvernement ivoirien ainsi que de la partie française. Les sociétés civiles, ivoirienne et française, sont membres avec rôle d'observateurs.

Le CTB-C2D est présidé par le Directeur de Cabinet du Premier ministre.

Le Secrétariat technique (ST-C2D)

Le ST-C2D est la seule structure permanente dans ce dispositif de pilotage. Il est rattaché au Cabinet du Premier Ministre. Sa mission est d'appuyer le CTB-C2D dans l'accomplissement de ses missions.

A ce titre, le ST-C2D est notamment chargé :

- de centraliser et consolider les informations budgétaires et comptables relatives à l'exécution du C2D ;
- de s'assurer de la transcription dans le budget des enveloppes annuelles des projets et programmes ;
- d'élaborer les tableaux de bord de suivi mensuels et trimestriels ;
- d'élaborer les termes de référence des audits ou toute autre évaluation menés dans le cadre du C2D ;
- d'organiser des ateliers, séminaires d'informations, de formation, de sensibilisation et de restitution des activités financées dans le cadre du C2D.

Le ST-C2D est dirigé par une coordonnatrice recrutée par la Primature pour assurer cette fonction. L'équipe est en cours de constitution : un appel à candidatures sur la base de fiches de profil de poste sera lancé auprès des ministères puisqu'elle devrait être constituée de fonctionnaires.

1.2 - Politique du gouvernement

Le contrat de C2D sera arrimé au Plan national de développement 2012-2015 (PND), qui définit les axes prioritaires des actions de l'Etat ivoirien pour la période 2012-2015 et place la planification stratégique au centre de la politique gouvernementale ; il est désormais le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que, conformément à la Déclaration de Paris, le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Elaboré dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la participation des populations à la base, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement, le PND réaffirme la volonté du gouvernement de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble.

1.3 - Importance pour le pays

Le C2D qui est proposé à la Côte d'Ivoire représente un double enjeu pour ce pays :

- d'une part, le volume des financements mobilisés (environ 15% de l'investissement public annuel) constitue un atout essentiel pour le redémarrage de l'activité économique et, partant, pour le succès du Programme National de Développement ;
- d'autre part, le partenariat que la Côte d'Ivoire signera avec la France sur une telle durée constituera pour elle un gage de bonne mise en œuvre des stratégies de développement sous C2D, sachant que les parties ivoiriennes et françaises sont convenues de retenir nombre de secteurs stratégiques au sein du PND plutôt qu'une approche de concentration.

1.4 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

1.4.1 - Enseignements retirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur

Les enseignements du C2D Cameroun ont été pleinement pris en compte dans la définition du présent projet. La structure institutionnelle de pilotage est notamment inspirée de l'expérience camerounaise.

1.4.2 - Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

Pour mémoire, le contexte de ces dernières années n'a pas permis la signature d'un Document Cadre de Partenariat (DCP) entre la France et la Côte d'Ivoire.

Cela étant, la mise en place d'un C2D sur les secteurs clés du développement économique et social de la Côte d'Ivoire (secteurs sociaux, agriculture et environnement, gouvernance, infrastructures marchandes...) doit permettre d'obtenir rapidement une visibilité politique et un impact sur la croissance ivoirienne, deux priorités pour l'aide française dans ce pays.

De son côté, la direction des opérations de l'AFD a examiné fin 2009 un pré-CIP qui retient pour 2010-2012 une intervention autour de deux mandats :

- un mandat souverain, avec la préparation du Contrat de Désendettement Développement (C2D). Le présent projet entre bien dans cette orientation.
- un mandat non souverain, permettant de déployer l'ensemble des appuis du groupe de l'AFD (garantie, dette, etc.) afin de soutenir l'investissement et la croissance en Côte d'Ivoire, notamment auprès des PME, du monde économique et en milieu rural.

II - LE PROJET

2.1 - Finalité

La finalité de ce projet, dit « volet transversal du C2D » est de permettre une mise en œuvre satisfaisante du C2D, et *in fine* de s'assurer que les ressources libérées par l'effort additionnel d'annulation de dette de la France à l'égard de la Côte d'Ivoire seront bien utilisées aux fins auxquelles elles ont été destinées, dans le respect des principes de transparence, de contrôle, et d'efficacité.

2.2 - Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de ce projet sont : (i) le financement des études nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre du premier C2D, ainsi que le financement des besoins en renforcement de capacités structurelles « transversales » impliquées dans la mise en œuvre du C2D (marchés publics, circuits financiers notamment) ; (ii) le financement des études de préparation du deuxième C2D, ainsi que le financement de renforcement de capacités d'institutions potentiellement maîtrises d'ouvrage du second C2D ; (iii) le financement du fonctionnement du dispositif institutionnel (Secrétariat technique).

2.3 - Contenu du projet (programme)

Le projet se répartit comme suit entre ses différentes composantes :

(i) le financement d'études de faisabilité, d'audits spécifiques, programmes de renforcement de capacités et autres évaluations à mener dans le cadre du premier C2D :

A ce stade, les besoins en études et renforcement de capacités identifiés pour les années 2012 et 2013 pour la préparation du premier C2D sont, à titre indicatif, les suivants :

Secteurs / Divisions	Typologie des besoins en études, renforcement de capacité (RC) et diagnostics	Montants estimés €	Echéance
CLD	- étude de faisabilité technique sur la restructuration de quartiers précaires à Abidjan	700.000	2012
	- élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Abidjan (et appui éventuel à la création d'une agence d'urbanisme)	1.800.000	2013
	- élaboration programme d'appui au secteur des transports urbain (Plan de Déplacement Urbain)	500.000	2013
	- appui à la politique de logement social	300.000	2013
ARB	- pistes de production	150.000	2013
	- faisabilité ouvrages hydro-agricoles	250.000	2012/2013
	- faisabilité fonds d'équipement	50.000	2013
	- faisabilité vivrier	30.000	2012/2013
	- diagnostic + RC SODEFOR	50.000	2012
	- étude complémentaire Image satellitaire et REDD+	50.000	2012
	- études d'impact environnemental et social	100.000	2012/2013
EDU *	- études METFP	274.000	2012
	- étude audits et stratégie INPHB	230.000	2012
	- étude enseignement fondamental	56.000	2012
	- étude enseignement supérieur	76.000	
	- étude emploi	82.000	
SAN	- étude produits de santé	200.000	2013
TED	- diagnostic AGEROUTE/MACOM/MIE	300.000	2012
	- études rail (audit avenant concession)	200.000	2013
	- étude routes interurbaines et pistes	1.000.000	2013
EAA	- Bonoua : essais de pompage/forage et étude APD et DAO	380.000	2012/2013
	- Songon : essais de pompage/forage et étude APD et DAO	200.000	2012/2013
	- lagune Aghein : évaluation de la qualité des eaux	570.000	2013
Justice	- expertise élaboration des plans-types et DQE des juridictions	100.000	2012
	- faisabilité du volet infrastructure (APS/APD)	100.000	2013
	- faisabilité de l'accompagnement institutionnel	50.000	2013
Renforcement de capacités procédures C2D	- renforcement de capacités de la Direction des Marchés Publics	350.000	2013
	- étude manuel de procédures C2D	100.000	2012
	- séminaire de formation	70.000	2012
TOTAL		8.000.000	

(*) Une partie des études de faisabilité a déjà été lancée et imputée sur FERC (CCI1195). Le solde non réglé sur FERC, d'environ 400 000 euros, sera imputé sur le présent concours.

(ii) le financement des études préparatoires au deuxième C2D :

Ce premier C2D s'achevant fin 2015, il est essentiel de commencer à préparer le second C2D dès 2014 et de disposer de ressources à cette fin. En outre, dans le cadre de la préparation de projets pour le second C2D, cette ligne pourra servir au renforcement de capacités de futures maîtrises d'ouvrage. Un montant forfaitaire indicatif de 8,4 millions d'euros a été retenu pour cette composante. Il est à noter que dans le cadre de la préparation du premier C2D, l'AFD a pu bénéficier et s'appuyer sur des études lourdes financées par d'autres bailleurs (notamment la Banque mondiale dans les secteurs de l'agriculture, du développement rural et de l'éducation). Dans le cadre de la préparation du second C2D, l'AFD devra prendre sa part à ces études.

(iii) le fonctionnement du dispositif institutionnel (Secrétariat technique) :

Le budget, actuellement en cours de préparation, sera validé par le CTB-C2D, conformément à l'article 5 de l'arrêté du premier Ministre créant le Secrétariat technique du C2D, qui dispose que : « Un budget est alloué au ST-C2D pour son fonctionnement. Il est préparé par le Coordonnateur et est soumis à l'approbation du Premier Ministre après validation par le CTB-C2D. Le budget est financé sur les ressources du C2D ».

Ce budget comportera les rubriques suivantes :

Budget prévisionnel
Budget d'investissement
Véhicules
Equipement informatique
Matériel de bureau et consommables
Autres matériels
Total Investissement
Budget de Fonctionnement
Indemnités
Communication
Facture/loyer
Ateliers/réunions/missions
Entretien matériel informatique
Entretien véhicules
Consommables, publicité, divers
Renforcement de capacités du ST
Total Fonctionnement
Atelier de lancement du C2D

Si le financement précis des différents postes n'est pas encore validé, l'on sait à ce stade que le nombre de personnes permanentes ne dépassera pas 15, y compris le personnel d'appui, pour un budget maximum de 2,7 M€ sur 2012-2015.

2.4 - Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par la Primature, sachant que le Premier Ministre préside le COS-C2D, le Directeur de Cabinet du Premier Ministre préside le CTB-C2D et que le ST-C2D est placée auprès d'elle. La convention d'affectation sera elle signée par le Ministre de l'Economie et des Finances, signataire des conventions avec les Partenaires techniques et financiers.

Les ressources, après reversement par l'AFD sur le compte C2D logé à la BCEAO, seront transférées vers le compte du projet ; cette opération fait intervenir le Directeur des Affaires Administratives et Financières (DAAF) de la Primature, en qualité d'Ordonnateur délégué de la dépense, le contrôleur financier de la Primature et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (Ministère de l'économie, et des finances) en qualité de payeur sur le compte désigné du projet.

Une fois les fonds mis à la disposition du projet, les dépenses seront exécutées par le Secrétariat technique, auprès duquel le MEF détachera un contrôleur financier et un agent comptable. L'ordonnancement et l'engagement de la dépense seront du ressort du coordonnateur du ST-C2D

et le paiement sera effectué par l'agent comptable sur la base des ordres de paiements émis par le coordonnateur et visé par le contrôleur financier.

Les deux composantes études (voire renforcement de capacités) de ce projet seront soumises aux modalités d'intervention classiques de l'AFD en de tels cas, avec des ANO donnés à différents stades du processus d'attribution (sachant par ailleurs que les études de faisabilité et les audits menés dans le cadre du C2D devront faire l'objet d'une validation au niveau du CTB-C2D, instance au sein de laquelle l'AFD et ses ministères de tutelle seront représentés).

Par ailleurs, le contrat C2D prévoit que (i) des réallocations de dotations au sein des enveloppes sectorielles soient possibles, moyennant des avenants aux conventions d'affectations du (des) projet(s) concerné(s) ; (ii) la répartition sectorielle soit revue à l'occasion de la revue conjointe à mi-parcours en 2014. Ainsi, dans tous les cas, s'il s'avérait que ce projet n'était pas en mesure de consommer les ressources qui lui sont réservées, celles-ci pourront faire l'objet de réaffectations.

2.5 - Coût et plan de financement

Coût estimatif du projet (programme)	Montant en millions d'euros	%
- Composante Etudes premier C2D	8 000 000	42
- Composante Etudes second C2D	8 400 000	44
- Composante Pilotage	2 700 000	14
Total	19 100 000	100

Plan de financement envisagé	Montant en millions d'euros	%
AFD	19 100 000	100
Co-financiers		
- Co-financier 1		
- Co-financier 2		
Autofinancement		
Reste à financer		
Total	19 100 000	100

III - EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET

3.1 - Effets attendus du projet

Les effets attendus s'analysent en termes d'efficacité... :

- instruction des programmes sectoriels du premier C2D dans les délais impartis ;
- suivi rapproché de leur mise en œuvre par les instances de pilotage du C2D ;
- instruction en temps voulu des programmes sectoriels du second C2D ;
- renforcement de capacités sur des thématiques transversales ;

et de transparence :

- centralisation, consolidation et analyse par le Secrétariat technique de toutes les informations relatives à l'exécution du C2D et rédaction des rapports trimestriels et semestriels d'exécution du C2D ;

La production de cette information permettra de rendre compte en toute transparence des activités financées par le C2D, satisfaisant ainsi l'obligation de redevabilité sur la mise en œuvre du C2D, notamment auprès des acteurs de la société civile ivoirienne et française.

3.2 - Risques environnementaux et sociaux

La division AES a validé le classement des risques environnementaux et sociaux de ce projet en "C".

IV - DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET INDICATEURS

Conformément au Manuel de procédures qui s'appliquera à l'ensemble des projets financés sur C2D, le Secrétariat technique sera tenu de produire des rapports trimestriels et semestriels de ses propres activités. Des rapports financiers réguliers lui seront en outre demandés et il sera soumis à des audits externes annuels.